

COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

DE-078-217806728-20251212-2025_051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/051

DATE DE CONVOCATION :
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq
Le 11 décembre à 20 heures 15
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etais absente excusée : Apolline THOU梅ELIN

Ont donné pouvoir : Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN
Eric NONON à Fabien VIAL
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

RAPPORT D'ACTIVITE 2024
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU)

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un établissement intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Après en avoir acté à L'UNANIMITE,

DIT que le rapport d'activité 2024 du SIVU a fait l'objet d'une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM



Fait à VILLENNES SUR SEINE
Le 12 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/052

DATE DE CONVOCATION :  
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :  
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq  
Le 11 décembre à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Etais absente excusée :** Apolline THOU梅ELIN

**Ont donné pouvoir :** Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN  
Eric NONON à Fabien VIAL  
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

## RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM)

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un établissement intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement.

**Après en avoir acté à L'UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d'activité 2024 du SIVOM a fait l'objet d'une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM




Fait à VILLENNES SUR SEINE  
Le 12 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



## COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

99-DE-078-217806728-20251212-2025\_053-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/053

DATE DE CONVOCATION :  
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :  
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq  
Le 11 décembre à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etais absente excusée : Apolline THOUANELIN

Ont donné pouvoir : Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN  
Eric NONON à Fabien VIAL  
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

**RAPPORT D'ACTIVITE 2024**  
**DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY78)**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un établissement intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

**Après en avoir acté à L'UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d'activité 2024 du SEY78 a fait l'objet d'une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM




Fait à VILLENNES SUR SEINE  
Le 12 décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Pierre LAIGNEAU

## COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

99-DE-078-217806728-20251212-2025\_054-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/054

DATE DE CONVOCATION :  
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :  
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq  
Le 11 décembre à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etait absente excusée :** Apolline THOU梅ELIN

**Ont donné pouvoir :** Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN  
Eric NONON à Fabien VIAL  
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

**RAPPORT D'ACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2025****DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O (CU GPS&O)**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un établissement intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

**Après en avoir acté à L'UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d'activité 2025 de la CU GPS&O a fait l'objet d'une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM



Fait à VILLENNES SUR SEINE  
Le 12 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

## COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

DE-078-217806728-20251212-2025\_055-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/055

DATE DE CONVOCATION :  
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :  
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 29  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq  
Le 11 décembre à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etais absente excusée :** Apolline THOU梅ELIN

**Ont donné pouvoir :** Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN  
Eric NONON à Fabien VIAL  
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

**CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE (PSC) SANTE 2024-2029 DU CIG GRANDE COURONNE**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

**VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**VU** la directive n°2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

**VU** le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** la décision n° 2025/257 en date du 07/11/2025 de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

**VU** la délibération n°2023-26 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 juillet 2023 relative au choix des attributaires et autorisant le Président à signer les conventions de participation Prévoyance et Santé 2024-2029 ainsi que tous les documents contractuels y afférent,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 06 novembre 2025,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

- Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
- Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 15 € par mois par agent.

**PREND ACTE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 200 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 50 à 149 agents.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

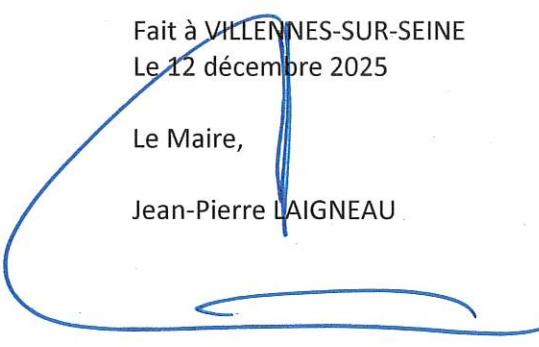
Alain ADICEOM



Fait à VILLENNES-SUR-SEINE  
Le 12 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

A large, handwritten blue signature of Jean-Pierre LAIGNEAU, which also serves as a large blue bracket underlining the names of the signatories.

## COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/056

DATE DE CONVOCATION :
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq
Le 11 décembre à 20 heures 15
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etais absente excusée : Apolline THOU梅ELIN

Ont donné pouvoir : Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN
Eric NONON à Fabien VIAL
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024/061 du 5 décembre 2024, concernant la dissolution de la Caisse des Ecoles,

VU la délibération n°2025/017 du 3 avril 2025, concernant l'affectation du résultat de la ville et l'intégration des résultats de la Caisse des Ecoles,

VU la Commission municipale des Finances réunie le mardi 2 décembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'exécution du Budget,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

PROPOSE la décision modificative n° 2 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitre	article	libellé	BP	DM1 et DM2	BP+DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	1 829 759,49	-0,03	1 829 759,46
		TOTAL		-0,03	1 829 759,46
		TOTAL GENERAL			9 949 326,46

DEPENSES INVESTISSEMENTS

99_DE-078-217806728-20251212-2025_056-DE

chapitre	article	libellé	BP	DM2	DM n°1 2 + BP
001		Solde exécution de la section d'inv	609211,39	0,03	609 211,42
		TOTAL			609 211,42
TOTAL GENERAL					3 078 737,10

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

article	libellé	BP	DM2	DM N° 1 et 2+BP
1068	Exécedent de fonctionnement capitalisé	918 775,13	0,03	918 775,16
	TOTAL		0,03	918 775,16
TOTAL GENERAL				
4 004 301,16				

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM



Fait à VILLENNES-SUR-SEINE
Le 12 décembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

09-DE-078-217806728-20251212-2025_057-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/057

DATE DE CONVOCATION :
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq
Le 11 décembre à 20 heures 15
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etais absente excusée : Apolline THOUANELIN

Ont donné pouvoir : Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN
Eric NONON à Fabien VIAL
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 DE LA COMMUNE
ET DE SON BUDGET ANNEXE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU la Commission municipale des Finances réunie le mardi 2 décembre 2025,

VU le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

RAPELLE que par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. **En aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.**

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM



Fait à VILLENNES-SUR-SEINE

Le 12 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/058

DATE DE CONVOCATION :
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq
Le 11 décembre à 20 heures 15
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée : Apolline THOU梅ELIN

Ont donné pouvoir : Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN
Eric NONON à Fabien VIAL
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
2026 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date », sur autorisation du Conseil Municipal d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses imputées au chapitres 16 et 18,

VU le cumul des crédits suivants inscrits au budget primitif 2025 et aux décisions modificatives n° 1 et n°2 (hors RAR) :

Chapitre 20 : 77 750,00 €

Chapitre 21 : 1 058 954,49 €

Chapitre 23 : 427 876,00 €

CONSIDERANT que le vote du budget primitif 2026 de la Commune de Villennes doit intervenir courant février,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir réaliser certains travaux et investissements en début d'année 2026 afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité,

Après en avoir délibéré à 21 voix « POUR » et 7 voix CONTRE : Pierre-François DEGAND, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN et Philippe SENEQUE,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement, soit :

Au Chapitre 20 : 19 437,50 €

Au Chapitre 21 : 264 738,62 €

Au Chapitre 23 : 106 969,00 €

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM



Fait à VILLENNES-SUR-SEINE
Le 12 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

00-DE-078-217806728-20251212-2025_059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/059

DATE DE CONVOCATION :
05 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE :
05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt cinq
Le 11 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Jean-Michel CHARLES, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Laurent BARBOTIN, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurence OCCHIPINTI, Olivier HARDOUIN et Valérie THOMASSEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etais absente excusée : Apolline THOU梅ELIN

Ont donné pouvoir : Christine HANON-BATIOT à Jean-Yves MORIN
Eric NONON à Fabien VIAL
Philippe SENEQUE à Valérie THOMASSEN

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE RELATIVE AU TRANSFERT DES COMPETENCES « CREATION, GESTION ET EXTENSION DES CREMATORIUMS » ET « MEMBRE DU SYNDICAT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DU VAL DE SEINE »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-15-II et L. 5215-20,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-11-28_04 du 28 novembre 2024 prenant acte du transfert de la compétence « création, gestion et extension des crématoriums » au bénéfice de la Communauté urbaine, à compter du 1^{er} janvier 2025,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2025-02-13_01 du 13 février 2025 portant approbation du transfert de la compétence « Membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine », exercée par la commune des Mureaux, au bénéfice de la Communauté urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2025,

VU l'article article 1609 nonies C du code général des impôts prévoyant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit remettre, dans le délai de neuf mois suivant le transfert de compétences, un rapport évaluant le coût net des charges transférées,

VU la réunion de la CLECT du 23 septembre 2025,

VU le rapport de la CLECT transmis par le Président de la CLECT à la Commune, le 26 septembre 2025,

VU l'avis de la Commission municipale des Finances réunie le mardi 2 décembre 2025,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

ADOpte le rapport de la CLECT du 23 septembre 2025 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain ADICEOM



Fait à VILLENNES-SUR-SEINE
Le 12 décembre 2025

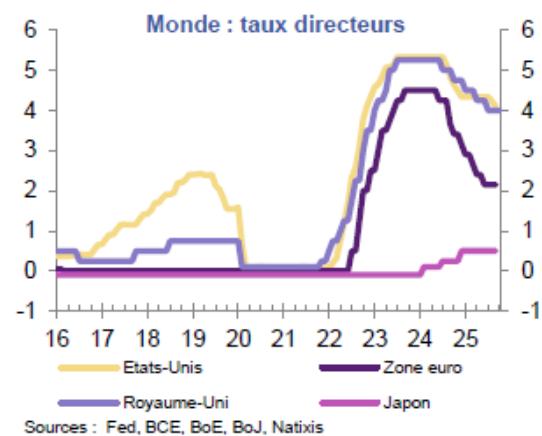
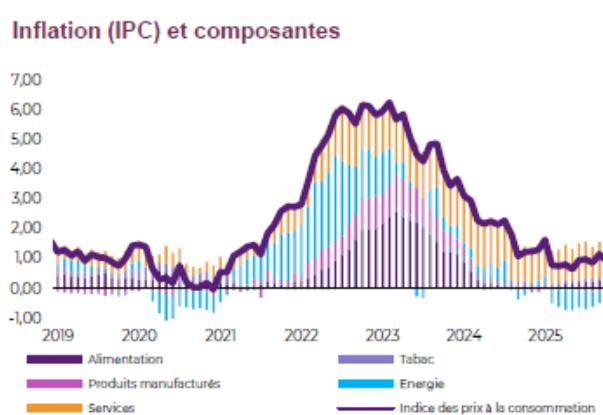
Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

1. Cadrage macroéconomique

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.



2. Retour sur exécution 2025

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. La consommation en volume de l'énergie a été maîtrisée. Les dépenses de masse salariale ont été légèrement inférieures à celles prévues au budget primitif (3 711 k€ contre 3 748 provisionnées au BP). Les services communaux sont à effectif constant.

Côté recettes, les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) ont été de près de 540 k€ alors qu'on estimait une recette de 370 k€ au BP. La baisse des taux de la BCE et la normalisation du marché devrait permettre un léger redémarrage de l'immobilier en 2026, ce qui devrait soutenir cette ligne de recette.

Du fait de subventions importantes entérinées lors de la DM précédente et du report des projets de rénovation de l'école des Sables, de construction des terrains de padel et de rénovation de l'église, les dépenses d'investissement ont été plus faibles qu'attendu. Les crédits correspondants ont été retirés en DM n°1 et devront être réintégrés lors du vote du BP 2026. Ils ne figurent donc pas en RAR.

Par conséquent, la municipalité n'a pas contracté d'emprunt en 2025, contrairement à ce qui était prévu au BP pour 600k€, si bien que la dette a diminué significativement d'environ 650 k€, pour atteindre 4,685 M€. Cela représente environ 5 années de capacité d'autofinancement, ce qui est une situation favorable pour la commune et lui permettra d'accroître sa dette pour financer les projets structurants les années à venir sans mettre en risque sa situation financière au regard des attentes de la loi de programmation des finances publiques.

Prévision au 28.11.2025

AFFECTATION DES RESULTATS PREVISIONNEL SUR LE BP OU BS 2025		FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2025		8 232 917,41 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2025		7 373 235,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 = (A-B)		859 682,41 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2024		1 829 759,49 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)		2 689 441,90 €
		INVESTISSEMENT
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2025		1 503 122,53 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2025		1 644 852,73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 = (F-G)		-141 730,20 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2025 s'il apparaît en dépense = inscrire le montant avec le signe négatif		-609 211,42 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)		-750 941,62 €
		RESTES A REALISER
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2025 et à inscrire en 2026		680 413,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2025 et à inscrire en 2026		521 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)		159 413,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)		-591 528,62 €
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)		0,00 €

Decide de reprendre les résultats

Investissement

Article **R 001** – Résultat d'investissement reporté – (si positif = rec)
 Article **D 001** – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép)

-750 941,62 €Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)

591 528,62 €Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)

2 097 913,28 €**3. Un endettement en baisse (tableau emprunts)**

EMPRUNTS Villennes Sur Seine / Maison Medicale									
Date signature contrat	Montant emprunté	Objet	Taux	Durée années	Capital restant dû au 01/01/2026	Taux d'interet 2026	Capital 2026	Interets 2026	date dernière échéance
21/11/2008	285 000,00 €	invest 2008	variable	20	53 437,50 €	7,06%	14 250,00 €	3 395,42 €	01/07/2028
08/12/2011	560 000,00 €	invest 2011	révisable	14 ans 9 mois	41 352,03 €	3,55%	41 352,03 €	1 019,99 €	15/11/2026
12/11/2012	800 000,00 €	invest 2012	fixe	15	133 333,50 €	3,94%	53 333,36 €	4 398,70 €	01/06/2028
21/12/2012	200 000,00 €	invest 2012	révisable	13 ans 9 mois	14 722,05 €	3,55%	14 722,24 €	326,64 €	01/12/2026
24/11/2014	320 000,00 €	invest 2014	variable	15	85 333,48 €	3,424%	21 333,32 €	2 683,91 €	19/12/2029
01/12/2015	200 000,00 €	invest 2015	Indéxé euribor	15	66 666,80 €	3,080%	13 333,32 €	1 925,28 €	16/12/2030
16/12/2015	200 000,00 €	invest 2015	fixe	15	72 530,38 €	1,74%	14 005,80 €	1 170,96 €	16/12/2030
20/12/2018	800 000,00 €	invest 2018	fixe	10	250 567,89 €	1,25%	82 482,45 €	2 746,47 €	26/12/2028
02/12/2019	800 000,00 €	invest 2019	fixe	10 ans 6 mois	325 670,64 €	0,59%	80 699,03 €	1 745,97 €	25/12/2029
10/12/2020	400 000,00 €	invest 2020	fixe	10 ans	201 449,35 €	0,29%	40 056,65 €	540,67 €	10/12/2030
23/12/2021	300 000,00 €	Invest 2021	Fixe	10 ans	180 000,00 €	0,60%	30 000,00 €	1 080,00 €	23/12/2031
17/10/2022	600 000,00 €	Invest 2022	Fixe	20 ans	510 000,00 €	2,98%	30 000,00 €	14 862,76 €	17/10/2034
04/10/2019	2 000 000,00 €	construction MM	fixe	20	1 429 090,54 €	0,70%	97 502,54 €	9 748,06 €	30/10/2039
27/12/2021	1 600 000,00 €	construction MM	fixe	25	1 320 885,51 €	0,83%	60 170,37 €	10 743,03 €	26/12/2045
Total					4 685 039,67 €		593 242,11 €	56 387,86 €	

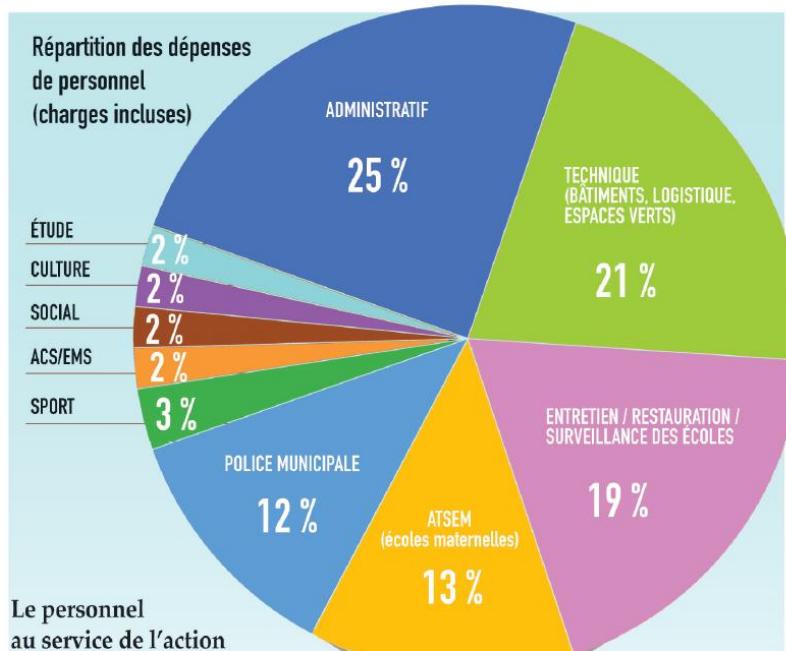
4. Un budget de fonctionnement 2026 construit à champ constant et tenant compte des effets attendus de l'inflation et de certaines mesures exogènes de hausse de coûts à prévoir

<u>Dépenses</u>	BP 25 + DM	CFU 25 prev
11 Achats courants	2 014	1 802
Énergie	270	272
cantine	355	340
Autres	1 389	1 190
12 Masse salariale	3 748	3 711
14 Pénalités	1 108	1 096
42 Amortissements	435	435
65 Autres courants	263	243
66 Charges fi	81	71
67 Charges exc.	1,50	0,90
68 Provisions	14	14
	7 665	7 373
 <u>Recettes</u>		
13 Atténuation charges	100	109
70 Services domaine	667	660
73 Centimes	6 474	6 657
73111 <i>TF</i>	4 221	4 273
73141 <i>TCFE</i>	118	107
73174 <i>TLPE</i>	45	31
73118 Autres pdts	6	4
73211 Attribution de compensation	606	606
73123 <i>DMTO</i>	370	540
73111 Pénalités	1 108	1 096
74 Dotations	469	260
75 Autres pdts	371	506
77 Pdts exc.	0	2
42 Opérations d'ordre	37	37
	8 118	8 232
 002 Résultat Fct	454	859
002 Résultat de clôture		

Les chiffres du CA 2025 ne sont pas définitifs.

i. Une masse salariale sous contrainte

La deuxième année consécutive de hausse attendue du taux de cotisation CNRACL (+3 pts annuels entre 2025 et 2028) devrait coûter 45 k€ à la commune. Le budget reposera sur des effectifs municipaux constants (masse salariale globale 2025 : 3,7 M€, qui se répartit selon le diagramme ci-dessous).



ii. *Les bases de taxe foncière seront revalorisées de 1 %*

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, la revalorisation des bases devrait être de 1 % en 2026. Pour mémoire, le taux de taxe foncière communal est relativement bas à Villennes en comparaison des communes de taille comparable (28,25 % en 2025, comme en 2024, contre 40,11 % pour les communes de 5 à 10 000 habitants en moyenne). Pour une taxe foncière annuelle de 2000€ (part communale), cela représente une économie annuelle de près de 800 €. Si la commune souhaitait stabiliser le montant de taxe foncière acquitté par les Villennois, cela nécessiterait de compenser la hausse des bases en baissant le taux communal en 2026 sur les propriétés bâties à 27,8 %.

A titre d'illustration, une baisse de 5 % de la taxe foncière correspondrait à un taux communal de 25,5 %, soit un manque à gagner en recettes pour la commune de 200 k€ environ annuels (hors effet du coefficient correcteur). Par comparaison, la part prise en charge par la municipalité du coût de construction des terrains de padel s'élève à 250 k€.

Par ailleurs, le PLF pour 2026 (nonobstant les discussions complexes en cours au Parlement, qui rendent difficile l'anticipation de ce qui figurera *in fine* dans le budget de la nation), dans ses versions antérieures prévoyait une reconduction du « DILICO » en 2026, dans des conditions plus drastiques : montant total de 2 Md€ au lieu d'1 Md€ en 2025 et remboursement partiel de 80 % (contre 90 % en 2025) sur 5 ans (contre 3 ans en 2025), soit 16 % par an à compter de 2027. Au global, le surcoût à prévoir pour la commune de Villennes serait (sous réserve des estimations finales des services de l'Etat, et à partir d'une simple règle de trois avec le montant de 2025) de 200 k€ en 2026 (1,7*118 k€), après 118 k€ en 2025.

5. Récapitulatif de la période 2021-2024

La commune de Villennes souffrait en 2021 d'un trop faible résultat comptable (10 €/hab contre 153 €/hab pour la moyenne de la strate), en dépit d'un niveau de dépense de fonctionnement par habitant inférieur de 15 % à la moyenne des communes de la strate (communes de 5 à 10 000 habitants membres d'un groupement à fiscalité propre). La capacité d'autofinancement se limitait à 53 €/hab, insuffisante pour couvrir les remboursements d'emprunts (CAF nette négative).

Cette situation s'expliquait une fiscalité reversée (correspondant à la fiscalité économique prélevée par les GFP sur les entreprises) inférieure de près de 60 €/hab à la moyenne, ainsi que par une DGF inférieure de près de 100 € (les revenus des habitants étant plus élevés que la moyenne nationale). Le relèvement du taux de TFPB en 2022 a permis de combler cet écart et de maintenir le niveau de service rendu jusqu'à présent par la commune. Le taux communal de TFPB reste inférieur de près d'1/3 à la moyenne de la strate. Le montant de TFPB plus élevé effectivement acquitté par les ménages (passé de 528 à 709 €/hab soit +181 €/hab) s'explique par des bases foncières plus élevées (correspondant à des biens immobiliers plus grands ou ayant enregistré au fil des années des agrandissements de surface habitable, la réalisation de gros travaux ou des achats / constructions d'équipements supplémentaires plus importants que la moyenne).

La municipalité a maîtrisé la progression des dépenses de fonctionnement, qui ont progressé en €/hab d'un montant comparable à la moyenne tout en restant donc significativement inférieure. En particulier, les frais d'achats et charges externes (incluant l'énergie) ont été particulièrement moins dynamiques que la moyenne. Les produits et services du domaine ont progressé, davantage que la moyenne de la strate.

Villennes (€/habitant)	2021	2022	2023	2024	evol 24-21
Produits de fonctionnement	907	1197	1182	1210	303
dont TFPB	528	716	712	709	181
<i>dont taux TFPB</i>	23,95%	30,45%	29,25%	28,25%	4,3%
<i>dont valeur locative imposée/hab</i>	2205	2352	2437	2509	304
dont coefficient correcteur	94	156	162	167	73
dont fiscalité reversée	114	107	104	105	-9
dont DGF	50	41	44	45	-5
dont autres dotations	9	63	37	42	33
dont produits et services du domaine	93	110	115	117	24
dont autres recettes	19	4	8	25	6
Charges de fonctionnement	897	979	998	1059	162
dont dépenses de personnel	538	571	584	612	74
dont achats et charges externes	254	294	303	292	38
Résultat comptable	10	218	184	151	141
CAF	53	264	231	219	166
CAF nette des remboursements d'emprunt	-36	171	143	110	146

Moyenne commune 5-10k hab en GFP (€/hab)	2021	2022	2023	2024	evol 24-21
Produits de fonctionnement	1196	1246	1307	1350	154
dont TFPB	487	509	548	576	89
<i>dont taux TFPB</i>	39,10%	39,45%	39,82%	40,11%	1,0%
<i>dont valeur locative imposée/hab</i>	1245	1289	1377	1436	191
dont coefficient correcteur	0	-21	-22	-23	-23
dont fiscalité reversée	172	170	172	171	-1
dont DGF	153	154	159	163	10
dont autres dotations	101	111	116	120	19
dont produits et services du domaine	81	90	95	100	19
dont autres recettes	202	233	239	243	41
Charges de fonctionnement	1043	1104	1163	1207	164
dont dépenses de personnel	553	582	604	628	75
dont achats et charges externes	252	281	305	314	62
Résultat comptable	153	143	144	143	-10
CAF	210	203	210	214	4
CAF nette des remboursements d'emprunt	128	122	129	130	2

Source : Direction générale des finances publiques ; www.impots.gouv.fr/cll

6. Un programme pluriannuel d'investissement résolument tourné vers l'avenir

L'année 2026 étant une année de renouvellement de mandat, le BP 2026 se concentrera sur des projets déjà entamés pour la commune de Villennes et ses habitants. La section d'investissement portera ainsi les propositions d'investissement suivantes :

- Mise en œuvre de la transition écologique et énergétique de l'école des sables (3,5 M€ sur toute la durée du projet) ;
- Projets relatifs au domaine des sports : réalisation du terrain de Padel (250 k€) ;
- La restauration de l'église ;
- La pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du complexe sportif.

D'autres projets pourront être étudiés par la suite :

- La rénovation des logements municipaux (priorité mise cette année sur celui du gardien du complexe sportif – qui est une passoire thermique) et de la Mairie (en commençant par la salle du Conseil) de manière à diminuer fortement les dépenses énergétiques ;
- La gestion des 16 ha de bois communaux dans le cadre des discussions avec l'ONF (recherche de subventions en cours) ;
- Finir le projet engagé depuis trois ans de réappropriation des bords de Seine au Port de la Nourrée pour les habitants de Villennes (convention avec SMSO et recherche de subventions en cours)
- Des dépenses d'investissement concourant à l'intégration du quartier de Fauveau au reste de la commune de Villennes :
 - o ensemble scolaire à Fauveau en intégrant le fait que les subventions départementales seront faibles (contribution des administrations publiques locales au redressement des finances publiques) ;
 - o activités concourant à l'animation du quartier (jeunesse, commerce, halle de marché couverte, ou salle polyvalente, ..) et prise en compte des besoins de transport des habitants du quartier de Fauveau vers les autres quartiers.

Partant d'un résultat de fonctionnement autour de 800 k€, et d'un résultat cumulé à fin 2025 de 2,6 M€, l'obtention de subventions sera un élément clé du financement des projets évoqués supra.

Les subventions obtenues depuis le début de la mandature ont été significatives.

Une augmentation de l'endettement de la commune devra être étudiée pour boucler le financement des projets, en fonction de l'avancée des travaux des Sables (si accords bancaires à taux raisonnables). Sous l'hypothèse complémentaire que le taux de subvention atteigne 25 % sur tous les projets, alors la commune pourra financer environ 8 M€ de dépense cumulée sur la période 2026-2028.

		CA24	CA25	BP26	BP27	BP28	BP29
Dépense							
16 remb. Crédit		633	604	604	647	655	662
20 RAR			426				
21 Invest courant		1060	600	500	500	500	500
23 grands projets			330	1400	2500	2450	1150
Sables				350	1500	1200	500
Padel				250			
Eglise				300	400	600	
Photovoltaïque			100	100	100		
Berges de Seine			100				
Autres			130	400	500	650	650
Total		1692	1960	2504	3647	3605	2312
Total hors remb.		1060	1356	1900	3000	2950	1650
Recettes							
40 amortissements		444	444	444	444	444	444
10+13 dotations et subventions		218	913	475	750	738	413
16 crédits		5,7		500	2000	750	750
1068 Excédent capitalisé		753					
Total (hors vir et report)		1421	1356	1419	3194	1931	1606
Résultat courant (hors virement fct)		-272	-603	-1085	-454	-1673	-706
Cessions							
Vir fct / rés. reporté fct		854	440	440	396	389	382
Résultat clôture n-1		1510	2092	1929	1284	1226	-58
Résultat clôture		2092	1929	1284	1226	-58	-382
Dette (hors MM en 2023)		5313	4709	4606	5959	6054	6142
Dette (années de CAF)		4,1	5,3	5,2	7,1	7,3	7,4
CAF		1297	884	884	840	833	825

7. Budget annexe ZA Fauveau

Aucune opération sur 2025, pour information, il reste deux terrains donc la dissolution de ce budget n'est pas d'actualité.